COMMUNE NOUVELLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

PROCES VERBAL de la Séance du 28 juin 2023

~~~~

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-huit heure et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux juin deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

## Membres présents : 18

BOURGEAIS Didier, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

#### Membres absents excusés avec pouvoir : 9

BEVOZ Sébastien pouvoir à Madame PERILLAT Marie-Hélène
BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

#### Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 18 conseillers, 9 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants en début de séance.

# 1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PLATEAU D'HAUTEVILLE – PRESENCE DU LIEUTENANT CHRISTOPHE THUOT

Monsieur le Maire remercie le lieutenant Christophe THUOT, nouveau responsable du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Hauteville pour sa présence.

Le lieutenant Christophe THUOT présente aux conseillers, son parcours professionnel. Il présente ensuite les éléments qualitatifs et quantitatifs qui concernent l'activité du CIS de Plateau

1 - 7

d'Hauteville. Le CIS compte à ce jour 5 pompiers professionnels et 51 pompiers volontaires, une équipe très motivée. Pour 2022 le centre comptabilise 988 interventions.

Le lieutenant Christophe THUOT présente les nouveautés du CIS, la possibilité de mobiliser un drone pour les repérages lors des interventions. Il explique également l'expérimentation en cours avec la Maison de Santé de Plateau d'Hauteville.

Lors des interventions, lorsque les blessures des personnes peuvent être prises en charge par les médecins de la MDS, un déplacement vers l'hôpital le plus proche n'est plus indispensable. Cela réduit considérablement les temps d'intervention.

Le lieutenant Christophe THUOT présente les perspectives pour le CIS, à savoir améliorer la présence en journée pour assurer une permanence opérationnelle, en cherchant à recruter de nouveaux pompiers volontaires.

Monsieur Alexandre LALLEMENT demande si les pompiers ont une formation particulière pour les feux de forêt, la Commune ayant un domaine forestier important.

Le lieutenant Christophe THUOT répond que pour l'instant l'impact climatique concerne plus la zone de Bugey Sud. Cependant des points de secours en forêt sont actuellement en cours d'installation sur Plateau d'Hauteville.

Monsieur Le Maire précise que l'anticipation opérationnelle sur les feux de forêt est indispensable à l'heure actuelle. Une commission « Feux de forêts » est d'ailleurs pilotée à l'échelle du Département.

Monsieur Le Maire remercie le lieutenant Christophe THUOT pour sa présence et la présentation positive faite du CIS de Plateau d'Hauteville.

## 2. PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES PAR LES ASSOCIATIONS « LES AMIS DE MAZIERES » et « LES ARCADES » SUR LA CHAPELLE DE MAZIERES

Madame Karine LIEVIN présente les futurs travaux qui seront engagés autour de la Chapelle de Mazières par l'association des « Amis de Mazières » et les jeunes de l'association « Les arcades ». Madame Karine LIEVIN rappelle que la Chapelle de Mazières date du 12ème siècle, et que la gestion et la maintenance étaient partagés entre les communes historiques de Lompnes, Hauteville et CORMARANCHE en Bugey.

Elle présente les travaux déjà entrepris par l'association créée en 2012 : création d'une zone de pique-nique, d'un sanctuaire, mise en place de statues en bois notamment.

Pour cette année, en association avec les 10 jeunes de 18 à 30 ans de l'association « Les arcades », bénévoles pour les chantiers de rénovation du patrimoine, il est prévu de créer une nouvelle esplanade pour que la messe puisse se tenir dans les conditions de l'époque.

Le chantier durera du 17 juillet au 22 juillet, les jeunes seront logés au gîte de Cormaranche et nourris par l'Hôtel du Centre, les repas sont offerts par la paroisse.

Le financement de ces travaux repose sur les dons faits à l'association.

Monsieur le Maire félicite et remercie l'association pour ces réalisations et pour les nouveaux projets et souligne que ce site est très fréquenté, que la commune a aussi fait le nécessaire en

redéfinissant les chemins forestiers d'accès aux parcelles jouxtant la chapelle, en bloquant certains pour assurer la préservation des abords de la chapelle et du sanctuaire construit par l'association.

### 3. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

Monsieur le Maire fait valider aux conseillers municipaux le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mai 2023 qui n'appelle pas de remarque de la part de l'assemblée.

## 4. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU VENDREDI 16 JUIN 2023

4.1. Modalité d'évolution de la gestion de la résidences autonomie des « NIVEOLES »

Madame Karine LIEVIN fait un rappel du fonctionnement de la résidence autonomie « Les Nivéoles » qui compte aujourd'hui 20 logements, 16 résidents et 8 garages. Elle informe des discussions en cours entre la Commune et DYNACITE concernant l'avenir des bâtiments et la gestion de la Résidence autonomie des « Nivéoles ».

Un projet porté par DYNACITE est en cours de définition. Il permettrait de maintenir les actuels résidents dans leur logement, de rénover et d'améliorer la qualité des appartements actuels tout en proposant un nouveau projet d'habitat social « inclusif ».

Monsieur Le Maire informe que pour mener à bien ce projet, il est convenu entre DYNACITE et la Commune de mettre fin de manière anticipée aux baux emphytéotiques et de transférer la pleine propriété des tènements et bâtiments à DYNACITE selon des modalités qui restent encore à déterminer. Le projet porte sur de l'habitat inclusif, permettant de favoriser la mixité, en accueillant des jeunes, des familles et des séniors.

Monsieur Le Maire précise que dans la définition de ce projet, il convient également de mettre fin à la convention de location des bâtiments, consentie par DYNACITE au CCAS en 1999. Cette convention permet au CCAS en tant que locataire de la résidence d'en assurer la gestion locative auprès des habitants et habitantes contre le versement d'une redevance annuelle. Pour résilier cette convention au 1er janvier 2024, une lettre d'intention doit être adressée, à DYNACITE, 6 mois avant l'échéance de renouvellement, soit avant le 30 juin 2023.

## SORTIE de Alexandre LALLEMENT à 18h26 La séance se poursuit en présence de 17 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 25 votants en début de séance.

Monsieur Le Maire rappelle la gestion complexe de la résidence par le CCAS. A l'heure actuelle, le déficit pour la CCAS s'élève à 59 000 € (vacance de logement, entretien de la résidence, gestion). Il insiste sur la nécessité de faire évoluer le mode de gestion ancien, et qui ne répond plus vraiment au besoin du territoire. Par ailleurs, un investissement important est à prévoir pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment.

Monsieur Le Maire insiste auprès des conseillers pour indiquer que la dénonciation de la convention et les demandes de déclassement et de retrait de l'autorisation de la résidence sont conditionnées par les deux clauses suivantes. Sans la réalisation de ces conditions, la dénonciation

du bail et les demandes de retrait de l'autorisation et de déclassement de la résidence devront être considérées comme nulles et non avenues.

- L'engagement de DYNACITE à reprendre la gestion courante de la résidence au titre de l'habitat locatif social orienté « habitat inclusif » au 1er janvier 2024 suite à un accord d'objectif social et urbain.
- Que le règlement foncier concernant les bâtiments et espaces soient intervenus entre DYNACITE et la Commune avant le 1er janvier 2024.

## **ARRIVEE de Alexandre LALLEMENT à 18h29**

La séance se poursuit en présence de 18 conseillers, 9 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants en début de séance.

Madame Gaëlle FORAY demande les garanties pour les séniors actuellement locataires de la résidence, elle insiste sur la nécessité d'avoir des logements séniors et à bas prix sur la commune.

Madame Karine LIEVIN précise que les travaux deviennent vraiment nécessaires sur la résidence et sans ce projet il sera difficile de l'envisager, cependant elle assure qu'il a été demandé une garantie de maintien dans les logements pour les actuels résidents.

## Le Conseil Municipal,

## à l'unanimité,

- SOLLICITE DYNACITE pour confirmer son engagement à reprendre la gestion courante de la résidence au titre de l'habitat locatif social orienté « habitat inclusif » au 1er janvier 2024
- PREND ACTE DE LA DENONCIATION de la convention de location qui lie le CCAS à DYNACITE au 1er janvier 2024 par le CCAS
- DEMANDE au Conseil Départemental de l'Ain le retrait de l'autorisation d'activité au 1er janvier 2024
- DEMANDE au Conseil Départemental de l'Ain le déclassement de la résidence autonomie au 1er janvier 2024
- ACTE que les décisions ci-dessus seront effectives sous réserve qu'un accord d'objectif social et urbain et que le règlement foncier concernant les bâtiments et espaces soient intervenus entre Dynacité et la Commune avant le 1er janvier 2024.

## 5. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

## 5.1. Cession de véhicules communaux

Monsieur Jean-Michel CYVOCT expose que la commune dispose de divers véhicules inutilisés car trop vétustes et dont il serait utile de se séparer :

- 1 camion Renault type B110 dont la valeur est estimée à environ 600 €
- 1 camion Renault type Mascott à valeur d'épave
- 2 véhicules Peugeot Partner à valeur d'épave
- 1 tondeuse Jacobsen Fairway 405 à valeur d'épave

Monsieur Jean-Michel CYVOCT propose au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à procéder à la cession des véhicules précités selon les conditions exposées.

## Le Conseil Municipal,

#### à l'unanimité.

- **DECIDE** de mettre en vente les véhicules suivants inutilisés du fait de leur vétusté :
  - o 1 camion Renault type B110 dont la valeur est estimée à environ 600 €
  - o 1 camion Renault type Mascott à valeur d'épave
  - o 2 véhicules Peugeot Partner à valeur d'épave
  - o 1 tondeuse Jacobsen Fairway 405 à valeur d'épave
- **CHARGE** Monsieur le Maire de trouver un repreneur pour ces matériels

### 6. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION

6.1. Participation financières communales à la reconduction du dispositif Conseillers Numériques

Monsieur le Maire rappelle le projet « Conseillers Numériques » porté par Haut Bugey Agglomération. Un conseiller numérique est actuellement responsable du secteur de Plateau d'Hauteville. Pour 2021 et 2022 la Commune avait acté une prise en charge financière s'élevant à 1 916 € par an.

Monsieur le Maire présente un premier bilan de l'activité du Conseiller sur la Commune.

Monsieur Le Maire précise que Haut-Bugey Agglomération souhaite reconduire le dispositif grâce à la solidarité territoriale, malgré les baisses de financement de l'Etat.

Le coût du dispositif pour les trois prochaines années serait le suivant :

| Années          | Cout Global | Dont - Etat | Dont - HBA | Dont - Communes |
|-----------------|-------------|-------------|------------|-----------------|
| 2024 - 4 postes | 140 000 €   | 80 000 €    | 27 645 €   | 32 355 €        |
| 2025 – 4 postes | 140 000 €   | 60 000 €    | 47 645 €   | 32 355 €        |
| 2026 – 3 postes | 108 000 €   | 45 000 €    | 30 645 €   | 32 355 €        |

Soit 47% de financement par l'Etat, 27% par Haut-Bugey Agglomération et 25% par les Communes (au prorata du nombre d'habitants).

La participation des communes est calculée au prorata du nombre d'habitants.

Le coût résiduel pour Plateau d'Hauteville serait les suivants :

|                         | Population | 2023    | 2024<br>4 conseillers | 2025<br>4 conseillers | 2026<br>3 conseillers |  |  |
|-------------------------|------------|---------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--|--|
| Plateau<br>d'Hauteville | 5 033      | 1 916 € | 2 265 €               | 2 265 €               | 2 265 €               |  |  |

Monsieur Jean-Michel CYVOCT souhaite ajouter que ce financement doit s'inscrire dans la continuité de ce qui est fait actuellement et que la priorité sera donnée à ceux qui débutent vraiment sur les outils numériques.

Monsieur Alexandre LALLEMENT indique qu'il est important de maintenir cette offre gratuite.

## Le Conseil Municipal,

## à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention avec Haut-Bugey Agglomération, pour le maintien d'un Conseiller Numérique à Plateau d'Hauteville pour 2024, 2025, 2026
- D'INSCRIRE les crédits au budget 2024, au budget 2025 et au budget 2026

## 6.2 Mise en valeur du plan d'eau des Lésines

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude a été réalisée par le Conservatoire des Espace Naturels et par le bureau d'études ETC pour envisager la mise en valeur du plan d'eau des Lésines et optimiser ses accès.

Il a été en effet constaté que, si le site des lésines présente un intérêt reconnu de tous, ses abords ne sont pas mis en valeur, et le stationnement parfois anarchique nuit à son image.

Monsieur le Maire présente les propositions contenues dans cette étude :

- 1. agrandir et réenherber l'espace d'accueil au Nord du plan d'eau
- 2. créer quelques places de stationnement le long de la route d'accès
- 3. organiser un stationnement plus important (40 à 50 places) et désimperméabiliser sur les parcelles situées au Nord de la route d'accès
- 4. prévoir quelques emplacements pour les camping-cars
- 5. faciliter l'accès au site des personnes à mobilité réduite

Il est convenu que le CEN financera via le FEDER la partie équipement des sentiers (aménagement des toilettes, circulation, signalétique, communication) pour un montant de 125 220 € HT, l'aménagement des accès et des espaces de stationnement restant à la charge de la commune.

Suite à de récents contacts avec les financeurs potentiels, un nouveau plan de financement prévisionnel a été établi pour ce projet

| DEPENSES                                                                                                     | RECETTES     |                                                      |              |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------------------------|--------------|-------|
|                                                                                                              |              |                                                      |              |       |
| Aménagement de l'aire d'accueil                                                                              | 83 060,00 €  | FNADT Massif du Jura                                 | 28 170,00 €  |       |
| Cheminements, accessibilité PMR du site, aire de stationnement désimperméabilisée, voitures et camping-cars. |              | Département de l'Ain dans<br>le cadre du Plan Nature | 51 165,00 €  | 50%   |
| Maitrise d'œuvre / divers / imprévus                                                                         | 19 270,00 €  | Autofinancement Commune                              | 22 995,00 €  | 22,5% |
|                                                                                                              |              |                                                      |              |       |
| TOTAL HT                                                                                                     | 102 330,00 € | TOTAL HT                                             | 102 330,00 € | 100%  |

Pour la réalisation de cet aménagement, Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil de solliciter l'aide du FNADT Massif du Jura et du Département de l'Ain.

## Le Conseil Municipal,

## à l'unanimité,

- DECIDE la réalisation de la mise en valeur des abords du plan d'eau des Lésines et l'optimisation de ses accès selon le programme proposé
- VALIDE le plan de financement tel que présenté
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'aide du FNADT Massif du Jura et du Département de l'Ain pour le financement de cette opération

## 7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alexandre LALLEMENT souhaite faire part de trois sujets aux membres du Conseil Municipal.

1. Alerte sur la situation des exploitants agricoles de la Commune notamment le Gaec de la Ferme de M. Seguin à Vaux-Saint-Sulpice.

Monsieur le Maire propose d'organiser prochainement une commission agriculture pour évoquer ce sujet.

- 2. Critique vis-à-vis de la programmation du groupe de SNIPER pour le festival Ame de Théâtre. Le groupe est connu pour des propos polémiques, notamment antisémites.
- 3. Il offre des entrées au parc de jeux, valable 1 an pour l'ensemble des jeunes conseillers en remerciement de leur engagement pour la Commune.

Monsieur Jacques DRHOUIN présente la Marianne municipale repeinte et installée sur son nouveau socle fait sur mesure par les élèves de la MFR et peint par ceux de l'ETB, offert à la Commune.

Monsieur Jacques DRHOUIN adresse les remerciements du Conseil Municipal à WELDOM, qui a offert l'ensemble de fleurs qui orne le Rond-point du Casino.

Madame Gaëlle FORAY demande ce qu'il en est de l'immeuble la Savoie.

Monsieur le Maire indique que des discussions sont en cours avec l'occupant actuel pour un achat, ce qui a conduit à renouveler la convention d'occupation temporaire du bâtiment, permettant également d'en assurer la surveillance par l'occupant.

Madame Gaëlle FORAY trouve étonnant et dérangeant que le renouvellement de cette convention de mise à disposition gratuite de tous les bâtiments de l'ancien IME n'ait pas été soumise au vote du conseil municipal comme les années précédentes.

Madame Gaëlle FORAY ne comprend pas non plus qu'un compromis de vente ne soit pas signé après tant d'années de promesses orales.

Monsieur le Maire informe de la réunion d'organisation du Tour de France du mardi 4 juillet à 17h00.

Monsieur le Maire clôture la séance.

Levée de la séance à 20h19.

Philippe EMIN Maire de Plateau d'Hauteville

Say-



Nicole ROSIER Adjointe aux finances et à la gestion du personnel Secrétaire de séance